



## Violence volontaire avec ITT de moins de 8 jours

Par **Niiightmare**, le **23/07/2015 à 14:46**

Bonjour,  
Je vais passer en décembre devant le tribunal pour mineur pour violence volontaire avec ITT de moins de 8 jours.  
Je n'ai jamais eu de problème avec la police auparavant, je n'ai pas résisté lors de l'arrestation, j'ai avoué les faits lors du procès verbal, j'ai totalement collaboré.  
Je voudrais donc savoir dans un premier temps, ce que j'encours, et dans un deuxième temps, comment va se passer le tribunal, j'entend par là, qui sera présent (représentant de la justice, victime ?), ce qu'il va se passer durant la séance etc...  
Merci

Par **Niiightmare**, le **23/07/2015 à 14:52**

J'ai également, lors de ma mise en garde à vue, refuser un avocat (et un médecin). Je n'aurais donc pas d'avocat pour me défendre.

Par **Niiightmare**, le **25/07/2015 à 14:48**

Une réponse svp ? ^^

Par **Niiightmare**, le **10/08/2015 à 13:28**

Pas de réponse ?